

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juillet 2020

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 8 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 15 juillet 2020 à 20 h 00, salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

**Etaient présents** : M.CHANUT Emmanuel, Mme PREAU Sylvie, M. VIGNOL Stéphane, Mme MOUTURAT Marie-Hélène, Mme ADAM Brigitte, Mme GIABBANI Valérie, M. CHAPILLON Eric, M. MADELÉNAT Pascal, M. EDERLE Philippe, M.RAGOBERT Fabrice, Mme AJALBERT Véronique.

**Absents excusés**: R. LECOLLE (pouvoir à E. CHAPILLON), Y.BON-BÉTEND (pouvoir à V.AJALBERT), M-C.BARON (pouvoir à B.ADAM), M.LUTGEN.

**Secrétaire de séance** : B.ADAM

### ORDRE DU JOUR

- ❖ Comptes administratifs de 2019.
- ❖ Comptes de gestion de 2019.
- ❖ Affectation des résultats de 2019.
- ❖ Vote des budgets 2020.
- ❖ Le devenir du CPI (Centre de Première Intervention).
- ❖ Décisions du Maire.
- ❖ Affaires diverses.
- ❖ Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

Monsieur CHANUT propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajouter : - Exonération partielle de TLPE.
- Achat de parcelles boisées.

### **CM-2020/29 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES :**

⇒ Budget principal

	OPERATIONS EXERCICE 2019		RESULTAT 2019	RESULTAT 2018 REPORTE	RESULTAT CLOTURE 2019
	Recettes	Dépenses			
INVESTISSEMENT	94 774,43	542 328,32	-447 553,89	180 691,76	-266 862,13
FONCTIONNEMENT	1 094 953,21	735 860,05	359 093,16	857 862,81	1 216 955,97
TOTAL CUMULE	1 189 727,64	1 278 188,37	-88 460,73	1 038 554,57	950 093,84

⇒ Budget annexe Aménagement Côte de Bréandes

	OPERATIONS EXERCICE 2019		RESULTAT 2019	RESULTAT 2018 REPORTE	RESULTAT CLOTURE 2019
	Recettes	Dépenses			
INVESTISSEMENT	29 210,62	0,00	29 210,62	7 807,46	37 018,08
FONCTIONNEMENT	37 877,00	29 210,62	8 666,38	0,82	8 667,20
TOTAL CUMULE	67 087,62	29 210,62	37 877,00	7 808,28	45 685,28

⇒ Budget annexe du service de l'assainissement des eaux usées

	OPERATIONS EXERCICE 2019		RESULTAT 2019	RESULTAT 2018 REPORTE	RESULTAT CLOTURE 2019
	Recettes	Dépenses			
INVESTISSEMENT	52 272,94	83 515,77	-31 242,83	-10 678,87	-41 921,70
FONCTIONNEMENT	29 647,71	14 604,07	15 043,64	17 947,04	32 990,68
TOTAL CUMULE	81 920,65	98 119,84	-16 199,19	7 268,17	-8 931,02

Le conseil municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif du budget principal de la commune, ainsi que celui des budgets annexes, **le Maire ne prenant pas part au vote.**

### **CM-2020/30 - COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 :

- Du budget principal de la commune,
- Du budget annexe du service d'assainissement des eaux usées,
- Du budget annexe de l'aménagement de la Côte de Bréandès,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- **DECLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par le receveur tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **CM-2020/31 - AFFECTATION DES RESULTATS 2019**

Monsieur CHAPILLON, conseiller délégué aux finances, explique que cette année est particulière compte tenu du transfert de compétence de l'assainissement à la communauté d'agglomération de l'auxerrois effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il explique que suite à ce transfert, il y aura intégration des résultats 2019 du budget annexe assainissement sur le budget principal de la commune et propose au conseil municipal d'effectuer la reprise et l'affectation anticipée des résultats du budget annexe assainissement de l'exercice 2019, excédent de fonctionnement et déficit d'investissement, avant le vote du budget primitif 2020 pour le budget principal et les budgets annexes tels qu'ils apparaissent aux tableaux ci-dessous :

## BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	1 094 953,21	94 774,43	1 189 727,64
Dépenses de l'exercice	735 860,05	542 328,32	1 278 188,37
Résultat de l'exercice 2019	359 093,16	- 447 553,89	- 88 460,73
Résultat antérieur reporté (Cne)	857 862,81	180 691,76	1 038 554,57
Résultat antérieur reporté (assainisst)	32 990,68	- 41 921,70	- 8 931,02
total résultats antérieurs reportés	890 853,49	138 770,06	1 029 623,55
<b>RESULTAT CUMULE 2019</b>	<b>1 249 946,65</b>	<b>- 308 783,83</b>	<b>941 162,82</b>
Restes à réaliser - Dépenses		496 790,00	
Restes à réaliser - Recettes		-	
Solde des R.A.R.		- 496 790,00	
Résultats définitifs	1 249 946,65	- 805 573,83	
Résultat affecté par anticipation (1068)	805 573,83		
Résultat après affectation (002)	<b>444 372,82</b>		

### SERVICE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	29 647,71	52 272,94	81 920,65
Dépenses de l'exercice	14 604,07	83 515,77	98 119,84
Résultat de l'exercice 2019	15 043,64	- 31 242,83	- 16 199,19
Résultat antérieur reporté	17 947,04	- 10 678,87	7 268,17
<b>RESULTAT CUMULE 2019</b>	<b>32 990,68</b>	<b>- 41 921,70</b>	<b>- 8 931,02</b>

### BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE LA COTE DE BREANDES

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	37 877,00	29 210,62	67 087,62
Dépenses de l'exercice	29 210,62	-	29 210,62
Résultat de l'exercice 2019	8 666,38	29 210,62	37 877,00
Résultat antérieur reporté	0,82	7 807,46	7 808,28
<b>RESULTAT CUMULE 2019</b>	<b>8 667,20</b>	<b>37 018,08</b>	<b>45 685,28</b>
résultat à reporter au c/002	<b>8 667,20</b>		
Résultats définitifs à reporter (c/001)		<b>37 018,08</b>	

Le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** la reprise et l'affectation anticipée des résultats tels qu'ils apparaissent aux tableaux ci-dessus.

## **CM-2020/32 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Préalablement au vote des budgets de la commune pour 2020, le conseil municipal accepte la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019. Il a adopté, par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement, les budgets primitifs 2020 qui s'équilibrent de la façon suivante :

BUDGETS	Fonctionnement	Investissement	Cumul
Budget principal	1 514 082	2 177 555	3 691 637
Aménag. Côte de Bréandes	156 592.48	179 805.28	336 397.76

## CM-2020/33 – LE DEVENIR DU CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION DE PERRIGNY (CPI)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'actuel chef de corps du CPI sera en retraite à compter du 23 novembre prochain. La question de sa succession à la tête du CPI se pose ainsi que celle du devenir de celui-ci.

En effet, le CPI représente un coût moyen d'environ 8 500 € par an correspondant à l'achat et entretien de matériel, équipement, personnel administratif. Ce coût vient en supplément et est indépendant de la somme d'environ 43 000 € qui est versée annuellement au SDIS, puisque les pompiers du département sont amenés à intervenir sur le territoire de la Commune en cas de besoin.

En outre, le matériel vieillit et nécessitera inévitablement d'engager des frais (achat véhicule, équipements divers, mise aux normes du local...).

Par ailleurs, la moitié des pompiers du CPI de PERRIGNY présentent une inaptitude partielle ne leur permettant pas d'exercer pleinement leur activité.

Considérant que le centre du SDIS se trouve à moins de 8 kilomètres de PERRIGNY,

Considérant que la majorité des pompiers du CPI n'habite pas sur le territoire communal et n'est donc pas en possibilité d'intervenir en urgence en cas d'appel,

Considérant les difficultés rencontrées ces dernières années pour attirer de nouvelles recrues,

Considérant le coût du CPI et les frais qui seraient à engager,

Considérant l'évolution des pratiques ainsi que des techniques de plus en plus exigeantes et le niveau opérationnel des pompiers de PERRIGNY en baisse,

Considérant que l'augmentation de la contribution communale au SDIS est sans prise en compte du CPI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Mme Sylvie PRÉAU ne prenant pas part au vote, avec 12 voix POUR 1 voix CONTRE,

- **DÉCIDE** de la fermeture du Centre de Première Intervention de PERRIGNY à compter du 23 novembre 2020.
- **AUTORISE** le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous documents relatifs à cette décision.
- **DÉCIDE** de ne pas constituer de nouveau Comité Consultatif de Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV).

## CM-2020/34 - EXONERATION PARTIELLE DE TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure)

Monsieur le Maire rappelle que la TLPE a été instaurée par délibération du 9 juin 2010 avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cette taxe, créée par l'article 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 concerne les supports publicitaires fixes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique : les dispositifs publicitaires, les enseignes et les pré-enseignes. Elle est assise sur la surface exploitée.

Du fait de la crise sanitaire exceptionnelle et des retombées économiques qui en découlent inévitablement, il est proposé à l'assemblée d'exonérer partiellement les commerces et entreprises présents sur la Commune de TLPE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'exonérer l'ensemble des commerces et entreprises assujettis à la TLPE à hauteur de l'équivalent d'un mois de taxation soit 1/12<sup>ème</sup>.

### **CM-2020/35 - ACHAT DE PARCELLES BOISÉES A M. BLANCHARD**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Monsieur BLANCHARD souhaite vendre les parcelles cadastrées AD 325, 326, 327, 155, 156, 157, 158, 169, 170, 171, 172 et 173, situées aux lieux-dits Les Champs Lapereaux et Entre Les 2 Rûs.

Considérant que cette acquisition a pour intérêt la continuité de l'achat de parcelles dans le cadre de la préservation du Ru de Baulche ainsi que la sécurisation du terrain de football (jeu à sept).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition à M.BLANCHARD des parcelles ci-dessus citées, pour une surface totale de 165a10ca au prix de 5 000,00 € hors frais de notaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous documents se rapportant à cette affaire,
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2117 du budget en cours.

### **AFFAIRES DIVERSES**

- Taux des taxes locales : Les taux des impôts locaux restent inchangés pour cette année, à savoir 40,07% sur le foncier non bâti et 16,03% sur le foncier bâti.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**P.MADELENAT** : Déploie le manque d'entretien, par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, du petit pont en bois cyclable situé sous le pont de pierre. Les cyclistes peuvent donc difficilement en profiter.

**S.PREAU** : Remarque que le Dr FAIVRE cessera d'exercer à la fin de l'année 2021 et demande qu'une réflexion soit menée pour lui trouver un successeur. B.ADAM souligne que, dans le cas où un projet de maison médicale est envisagé, les demandes de subventions doivent être anticipées en amont. Monsieur le Maire répond qu'il serait intéressant de mandater une étude de faisabilité.

**V.GIABBANI**: Confirme que le repas du CCAS est annulé du fait de la situation sanitaire actuelle. Le traiteur en a été informé.

**M-H.MOUTURAT** : Informe que les dossiers d'inscription aux services périscolaires sont en cours d'élaboration et seront transmis aux parents dès que possible. Le logiciel d'inscription aux services cantine/garderie risque de ne pas être opérationnel à la rentrée. Les parents seront prévenus lorsqu'ils pourront l'utiliser.

**S.VIGNOL**: Indique que les travaux de la phase 2 d'aménagement du centre bourg viennent de commencer.

Les accotements au niveau de la route de La Barcelle ont été réalisés.

L'inversion des pentes d'assainissement aux écoles coûtera moins cher que prévu, ce qui représente une économie d'environ 4 000 €.

L'appel d'offres est lancé pour la centrale de traitement de l'air de la salle polyvalente. Un retour est demandé aux entreprises pour le 31 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 55.